

Master of Law 2023

12.09.2023

Tous les étudiants et toutes les étudiantes qui débutent leurs études de Master à Fribourg au semestre d'automne 2023 intègrent le *Master of Law 2023*.

Plan d'études

| Cours | ECTS |
|---|----------------|
| Cours semestriels obligatoires (IUR IV): Un cours semestriel vaut 5 crédits ECTS | 25 ECTS |
| Droit international privé / Poursuite pour dettes et faillite / Procédure administrative / Procédure civile / Procédure pénale | |
| Cours semestriels à choix / Cours bloc | 40 ECTS |
| <ul style="list-style-type: none"> - Chaque cours semestriel / cours bloc vaut 5 crédits ECTS. Il faut réussir 8 cours semestriels / cours bloc au total. - 10 ECTS peuvent être remplacés par des séminaires/travaux de séminaire ou par un travail de recherche. | |
| Travail de master | 5 ECTS |
| Séminaires | 10 ECTS |
| <ul style="list-style-type: none"> - 2 séminaires à 5 crédits ECTS - Un travail (= travail de séminaire) est à rédiger lors d'un séminaire et compte avec une participation personnelle et active (p.ex. exposé oral) comme séminaire de 5 ECTS. - Un séminaire peut être remplacé par un travail de séminaire (le travail de séminaire est rédigé hors séminaire). - Les deux séminaires peuvent être remplacés par un travail de recherche (10 ECTS). | |
| Crédits spéciaux | 10 ECTS |
| <ul style="list-style-type: none"> - Peuvent être validés en tant que crédits spéciaux : des tutorats, des séminaires/travaux de séminaires supplémentaires, des Moot Courts, voir la liste des crédits spéciaux - Des cours semestriels à choix et cours blocs peuvent également être validés en tant que crédits spéciaux | |
| TOTAL | 90 ECTS |

Options spécifiques

Des options spécifiques peuvent être validées dans le cadre des 90 ECTS obligatoires.
Les neuf options spécifiques suivantes sont proposées :

- 1) Economie
- 2) Etat et service public
- 3) Europe
- 4) Famille
- 5) Environnement et climat
- 6) Religion
- 7) Sanctions
- 8) Règlement des litiges
- 9) Droit humains

Il est possible de valider **2 options spécifiques** au maximum. Afin d'obtenir une option spécifique il faut valider :

- 3 cours (cours blocs ou cours semestriels à choix) à 5 ECTS (15 ECTS)
- 1 travail écrit à 5 ECTS

L'option spécifique peut être choisie ou modifiée jusqu'à l'inscription à la dernière session d'examens.

Mention «bilingue»

Il est possible d'obtenir la mention «bilingue» avec le Master of Law. Celui ou celle qui désire obtenir cette mention, doit

- valider 35 ECTS dans la deuxième langue d'études *et*
- rédiger l'un des trois travaux écrits dans la deuxième langue. Ce travail est compté dans les 35 ECTS requis.

Les personnes ayant déjà obtenu la mention « bilingue » avec le Bachelor of Law sont dispensées de rédiger un travail écrit dans la deuxième langue, mais doivent tout de même valider 35 crédits ECTS dans la deuxième langue.